



**BANQUE POPULAIRE
OCCITANE**

JE CONSERVE
CE DOCUMENT



Votre Agence :

AG AGRI PRAYSSAC
13 BD DE LA PAIX
46220 PRAYSSAC

Votre Conseiller :

PAUL CANTELOUVES
paul.cantelouves@bpoc.fr
Tél : 05 65 30 61 55

EARL PINETRE

LIEU DIT LA PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

Votre relevé de compte n°8 au 30/09/2025

DETAIL DES OPERATIONS DE VOTRE COMPTE COURANT N° 00921703949

EARL PINETRE

IBAN : FR76 1780 7008 0900 9217 0394 979

BIC : CCBPFRPPTLS

DATE COMPTA	LIBELLE / REFERENCE		DATE OPERATION	DATE VALEUR	MONTANT
SOLDE CREDITEUR AU 29/08/2025					42 150,93 €
30/08	290825 CB****2712 LA POSTE 463070FR SOTURAC 7,14EUR 1 EURO = 1,000000	B5DT2MQ	30/08	30/08	- 7,14 €
SOLDE CREDITEUR AU 31/08/2025					42 143,79 €
03/09	ECH REALISAT PRET	8962635	02/09	02/09	74 142,00 €
03/09	FRAIS DOSSIER FRAIS LIES A VOTRE PRET	8962635	02/09	02/09	- 350,00 €
03/09	FRAIS /VIREMENT 00001 OPERATION	8110868	03/09	03/09	- 5,00 €
03/09	VIR SEPA MPMAT24 facture 202508-1857 facture 202508-1857	8110868	03/09	03/09	- 88 970,40 €
04/09	PRLV SEPA FREE MOBILE FM-36369109-1	0FZ3S1L	04/09	04/09	- 16,58 €
04/09	EUROVIR Olivier Virement de EARL PINETRE Virement de EARL PINETRE	8127202	04/09	04/09	- 1 600,00 €
04/09	EUROVIR Sebastien Pinetr Virement de EARL PINETRE Virement de EARL PINETRE	8127223	04/09	04/09	- 1 600,00 €
05/09	EUROVIREMENT VIR SCA UNICOQUE	BEW2NMI	05/09	05/09	2 820,00 €
05/09	PRLV SEPA Free Telecom Free HautDebit 1409675946 44536040	0FZEQ5S	05/09	05/09	- 39,99 €
05/09	PRLV SEPA Free Telecom Free HautDebit 1407074219 31464961	0FZEILH	05/09	05/09	- 39,99 €
09/09	PRLV SEPA BPCE Vie PREV 124PC035090 HOMME CLE PLUS NAPM15012012400005237656001	0FYOFBE	09/09	09/09	- 9,00 €
09/09	CHEQUE <i>M^r James Bensoussi</i>	0611117	09/09	09/09	- 367,89 €
09/09	CHEQUE <i>M^r Ayman Bensoussi</i>	0611116	09/09	09/09	- 473,65 €
10/09	VIR DDFIP HERAULT Vos REF: 000004297309 Nos RE F: 000004297309 20	BLI8PPQ	10/09	10/09	1 948,71 €
11/09	CHEQUE	0611118	11/09	11/09	- 514,00 €

→ Tel Olivier
→ Salaire Olivier
→ Salaire Sébastien
→ KONT



Banque Populaire Occitane, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714, Siège social à BALMA (31130) , 33-43 avenue Georges Pompidou, RCS TOULOUSE 560 801 300. Service Relations Clients : "BANQUE POPULAIRE OCCITANE Service Relations Clients BP 19 46022 CAHORS CEDEX". Médiateur : Madame la Médiatrice de la Consommation agréée de la FNRP, 20/22 rue de Valenciennes 75013 PARIS. L'IPF du site de médiation : <https://www.mediateur-fnbp.fr>

VOTRE COMPTE COURANT N° 00921703949

RELEVÉ N° 8 AU 30/09/2025

DATE COMPTA	LIBELLE / REFERENCE	DATE OPERATION	DATE VALEUR	MONTANT
15/09	PRLV SEPA MSA MIDI-PYREN EC25003 MD25192W120063822	0G1J04K 15/09	15/09	- 1 948,64 €
	3 ^{ème} tranche sur 3		Olivier	2 ^{ème} appel
15/09	PRLV SEPA MSA MIDI-PYREN EC25003 MD25192W120063824	0G1J7A8 15/09	15/09	- 1 894,24 €
	3 ^{ème} tranche sur 3		Sébastien	2 ^{ème} appel
16/09	ECHEANCE PRET DONT CAP 0,00 ASS. 18,14E INT. 34,00 COM. 0,00E	8874385 15/09	14/09	- 52,14 €
				Plantat Noischiers
23/09	CHEQUE	0611111 23/09	23/09	- 498,88 €
	Solem Bertram		nois	
24/09	PRLV SEPA FREE MOBILE FM-47128730-1	0G36LEN 24/09	24/09	- 6,00 €
				x caméra
29/09	PRLV SEPA Bouygues Telec Ligne(s) mobile(s) ++6ZHPK	0G3JQYU 29/09	29/09	- 21,99 €
				x 846 gite
TOTAL DES MOUVEMENTS DEBITEURS				- 98 415,53 €
TOTAL DES MOUVEMENTS CREDITEURS				78 910,71 €
SOLDE CREDITEUR AU 30/09/2025*				22 646,11 €

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.
Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct.

DETAIL DE VOS MOUVEMENTS SEPA

VOTRE COMPTE COURANT N° 00921703949

RELEVÉ N° 8 AU 30/09/2025

DATE	DETAIL DE VOS PRELEVEMENTS SEPA RECUS	DEBIT
04/09	FREE MOBILE FR07ZZZ591778 FM-36369109-1 fmpmt-2258669626	16,58 €
05/09	Free Telecom FR83ZZZ459654 44536040 FHD-1409675946 Free HautDebit 1409675946	39,99 €
05/09	Free Telecom FR83ZZZ459654 31464961 FHD-1407074219 Free HautDebit 1407074219	39,99 €
09/09	BPCE Vie FR23ZZZ153729 NAPM15012012400005237656001 22522779634XPE5241 2 PC035090 PREV 124PC035090 HOMME CLE PLUS CREDIT	9,00 €
15/09	MSA MIDI-PYRENEES NORD FR48ZZZ124761 MD25192W120063822 OP20250915000779BJGDIJNKCEII51350S EC25003	1 948,64 €
15/09	MSA MIDI-PYRENEES NORD FR48ZZZ124761 MD25192W120063824 OP20250915000764BJEEFJNHACCIM51350S EC25003	1 894,24 €
24/09	FREE MOBILE FR07ZZZ591778 FM-47128730-1 fmpmt-2269440002	6,00 €
29/09	Bouygues Telecom FR35ZZZ418323 ++6ZHPK PAGP0110CQ2QT1 Ligne(s) mobile(s)	21,99 €

VOTRE COMPTE COURANT N° 00921703949

RELEVÉ N° 8 AU 30/09/2025

DATE	DETAIL DE VOS VIREMENTS SEPA RECUS	CREDIT
05/09	SCA UNICOQUE ABSI252470000736015.0100039 AVE2509LOU000117	2 820,00 €
10/09	DDFIP HERAULT COMC98PG06080136MEV 150340000000004297309 4000112145 Vos REF: 000004297309 Nos REF:000004297309 2025 LAN G 2300012575 0340	1 948,71 €



Vos coordonnées

N° client : 0000000000000

EARL PINETRE
8
ROUTE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC
FRANCE

Facturation et encaissement au nom et pour le compte de

LA POSTE sauf export
9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75015 PARIS
RCS : 356000000 RCS PARIS
N° SIRET : 356000000000048
N° TVA intra : FR39356000000
Capital : 5857785892 euros

Vos contacts privilégiés

POUR TOUTE DEMANDE

Contactez votre Service Client

36 31 Service gratuit
+ prix appel

www.laposte.fr/reclamation

 Service Client Courrier
Entreprises 99999 LA POSTE

*à partir d'un téléphone fixe depuis la France Métropolitaine

Vous trouverez ci-après :

Votre facture n° F003AA000827585 du 29/08/2025

	€ HT	
Total Produits	7,14	
Total net facture HT	7,14	
Total TVA	0,00	
Taux TVA %	€ HT	€ TVA
exonéré	7,14	
TVA acquittée d'après les débits		
Montant net TTC à payer (en Euros)	7,14	

Paiement comptant CARTE BANCAIRE. Facture acquittée le 29/08/2025.

Escompte pour paiement anticipé : néant

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Debut 2025.

SCA UNICOQUE
1500 route de Monbahus
47290 CANCON
France

EARL PINETRE

Le Colombier
46700 SOTURAC
FRANCE

RELEVÉ DE COMPTE

Client	Date relevé	Date butoir
PINETR	04/09/2025	05/09/2025

Pièce	Date facture	Date d'échéance	Libellé	Débit	Crédit
AV2500125	05/09/2025	05/09/2025	Avance 2025 PINETR		2 820,00
Total :					2 820,00
Solde en votre faveur					2 820,00

Nous vous prions de trouver ci-dessus le solde de votre compte courant associé au 05/09/2025.

Si le solde est en votre faveur (créditeur), nous vous avons adressé un virement correspondant à celui-ci.

Si le solde est en notre faveur (débit), vous pouvez soit:

- nous régler par chèque ou virement (CA 47; IBAN: FR7613306003297090550001191; BIC: AGRIFRPP833),
- laisser ces sommes en compte si vous êtes apporteur,
- contacter le secrétariat producteur au 05 53 01 60 08 en cas de difficultés de trésorerie pour convenir d'un échéancier de paiement.

De plus, nous vous informons que dorénavant les factures ne seront plus automatiquement envoyées par courrier. En effet, la quasi-totalité de vos documents comptables est disponible sur votre nouvel espace pro mis en service en janvier dernier, reprenant vos factures depuis septembre 2022.

N'hésitez pas à revenir vers nous !

Cordialement,

Le Secrétariat Producteurs

UNICOQUE

SCA UNICOQUE - 1500 route de Monbahus - 47290 CANCON - FRANCE

Tel. standard : +33 (0)5 53 01 67 70 - Tel. commercial : +33 (0)5 53 01 45 00 - Fax : +33 (0)5 53 01 78 08 - email : contact@koki.com - www.koki.com

Société Coopérative Agricole à capital variable - RC Agen D 316 468 461 - APE 4631Z - OP : 47/FL/2148

Agrément coopérative N°10692 - Identifiant TVA : FR47316468461

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 Soturac

Siret : 380 673 434 00029

APE : 0111Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/08/2025 au 31/08/2025

N° 12_1755098192405_BS_BENSOUSSI_01082025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.**YOUNESS BENSOUSSI**

NIR : 1 08 08 47 323 089 84

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 25/07/2025

Date de sortie : 31/08/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 0

Mr YOUNESS BENSOUSSI
Impasse des Vignes du Portail
47500 Saint-Vite

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	12,00	142,56
Nombre total d'heures			12,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	433,62	x	10,00	43,36
Rémunération totale brute				185,92
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	185,92			2,07
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	185,92	x	0,40	0,74
Sécurité Sociale Plafonnée	185,92	x	6,90	12,83
Complémentaire T1	185,92			8,91
Formation	185,92			0,11
CSG non imposable à l'IR	184,31	x	6,80	12,53
CSG imposable à l'IR	184,31	x	2,40	4,42
CRDS imposable à l'IR	184,31	x	0,50	0,92
Total des cotisations et contributions obligatoires				42,53
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				143,39
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 143,39				

Montant net imposable : 148,73

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 143,39****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

31/08/25

chèque n° 06 11 117 : 367,89

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 Soturac

Siret : 380 673 434 00029

APE : 0111Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 25/07/2025 au 31/07/2025

N° 12_1755096759310_BS_BENSOUSSI_25072025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.**YOUNESS BENSOUSSI**

NIR : 1 08 08 47 323 089 84

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 25/07/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 0

Mr YOUNESS BENSOUSSI

Impasse des Vignes du Portail
47500 Saint-Vite

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	24,50	291,06
Nombre total d'heures			24,50	
				Total (€)
Rémunération totale brute				291,06
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	291,06			3,22
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	291,06	x	0,40	1,16
Sécurité Sociale Plafonnée	291,06	x	6,90	20,08
Complémentaire T1	291,06			13,94
Formation	291,06			0,18
CSG non imposable à l'IR	288,53	x	6,80	19,62
CSG imposable à l'IR	288,53	x	2,40	6,92
CRDS imposable à l'IR	288,53	x	0,50	1,44
Total des cotisations et contributions obligatoires				66,56
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				224,50
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 224,50				
Montant net imposable : 232,86				
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00				
Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00				
Montant net à payer : 224,50				

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

31/08/25

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 Soturac

Siret : 380 673 434 00029

APE : 0111Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 25/07/2025 au 31/07/2025

N° 12_1755096660957_BS_BENSOUSI_25072025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.**AYMAN BENSOUSI**

NIR : 1 10 06 47 323 075 65

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 25/07/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 0

Mr AYMAN BENSOUSI
Impasse des Vignes du Portail
47500 Saint-Vite

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	30,50	362,34
Nombre total d'heures			30,50	

Rémunération totale brute				Total (€)
				362,34

Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
--	--------------------	--	----------	-------------------

Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	362,34			4,03

Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	362,34	x	0,40	1,45
Sécurité Sociale Plafonnée	362,34	x	6,90	25,00
Complémentaire T1	362,34			17,36

Formation	362,34			0,22
------------------	--------	--	--	------

CSG non imposable à l'IR	359,19	x	6,80	24,42
---------------------------------	--------	---	------	-------

CSG imposable à l'IR	359,19	x	2,40	8,62
-----------------------------	--------	---	------	------

CRDS imposable à l'IR	359,19	x	0,50	1,80
------------------------------	--------	---	------	------

Total des cotisations et contributions obligatoires				82,90
--	--	--	--	--------------

Exonérations et allègements de cotisations				0,00
---	--	--	--	-------------

Montant net social				279,44
---------------------------	--	--	--	---------------

Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
---------------------------------------	-------------	--	--------	-----------

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 279,44**Montant net imposable : 289,86**

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 279,44****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : 31/08/25

payé chèque n° 06 11 116 : 473,65 €

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 SoturacSiret : **380 673 434 00029**APE : **0111Z**Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA****BULLETIN DE SALAIRE**

Du 01/08/2025 au 31/08/2025

N° 12_1755098260046_BS_BENSOUSSI_01082025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.**AYMAN BENSOUSSI**NIR : **1 10 06 47 323 075 65**Emploi : **Ouvrier Agricole**Date d'entrée : **25/07/2025**Palier : **Palier 1**Date de sortie : **31/08/2025**Coefficient hiérarchique : **0**Mr AYMAN BENSOUSSI
Impasse des Vignes du Portail
47500 Saint-Vite

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	16,50	196,02
Nombre total d'heures			16,50	
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
	558,36	x	10,00	55,84
Rémunération totale brute				251,86
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	251,86			2,81
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	251,86	x	0,40	1,01
Sécurité Sociale Plafonnée	251,86	x	6,90	17,38
Complémentaire T1	251,86			12,07
Formation	251,86			0,16
CSG non imposable à l'IR	249,67	x	6,80	16,98
CSG imposable à l'IR	249,67	x	2,40	5,99
CRDS imposable à l'IR	249,67	x	0,50	1,25
Total des cotisations et contributions obligatoires				57,65
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				194,21
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 194,21				

Montant net imposable : 201,45

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 194,21****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

31/08/2025

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 SoturacSiret : **380 673 434 00029**APE : **0111Z**Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA****BULLETIN DE SALAIRE**

Du 01/08/2025 au 31/08/2025

N° 12_1755098322693_BS_BERTRAM_01082025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de
paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).**SOLENN BERTRAM**NIR : **2 10 05 47 323 038 36**Emploi : **Ouvrier Agricole**Date d'entrée : **25/07/2025**Date de sortie : **31/08/2025**Palier : **Palier 1**Coefficient hiérarchique : **0****Mme SOLENN BERTRAM**
21 Route des Plantettes
46700 SoturacCe bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et
durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	19,00	225,72
Nombre total d'heures			19,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	588,06	x	10,00	58,81
Rémunération totale brute				284,53
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	284,53			3,16
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	284,53	x	0,40	1,14
Sécurité Sociale Plafonnée	284,53	x	6,90	19,63
Complémentaire T1	284,53			13,63
Formation	284,53			0,17
CSG non imposable à l'IR	282,06	x	6,80	19,18
CSG imposable à l'IR	282,06	x	2,40	6,77
CRDS imposable à l'IR	282,06	x	0,50	1,41
Total des cotisations et contributions obligatoires				65,09
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				219,44
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 219,44				

Montant net imposable : 227,62

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 219,44****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

14/08/25

chèque n° 06 11 111 : 498,88 €

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 Soturac

Siret : 380 673 434 00029

APE : 0111Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 25/07/2025 au 31/07/2025

N° 12_1755096827447_BS_BERTRAM_25072025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.**SOLENN BERTRAM**

NIR : 2 10 05 47 323 038 36

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 25/07/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 0

Mme SOLENN BERTRAM

21 Route des Plantettes

46700 Soturac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	30,50	362,34
Nombre total d'heures			30,50	

Rémunération totale brute				Total (€)
				362,34

Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)	Taux (%)	Montant à retenir
--	--------------------	----------	-------------------

Santé			
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	362,34		4,03

Retraite			
Sécurité Sociale Déplafonnée	362,34	x	0,40
Sécurité Sociale Plafonnée	362,34	x	6,90
Complémentaire T1	362,34		17,36

Formation	362,34		0,22
------------------	--------	--	------

CSG non imposable à l'IR	359,19	x	6,80
---------------------------------	--------	---	------

CSG imposable à l'IR	359,19	x	2,40
-----------------------------	--------	---	------

CRDS imposable à l'IR	359,19	x	0,50
------------------------------	--------	---	------

Total des cotisations et contributions obligatoires			82,90
--	--	--	--------------

Exonérations et allègements de cotisations			0,00
---	--	--	-------------

Montant net social			279,44
---------------------------	--	--	---------------

Remboursements et déductions diverses	Montant (€)	Nombre	Total (€)
---------------------------------------	-------------	--------	-----------

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 279,44**Montant net imposable : 289,86**

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 279,44****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement :

14/08/25